

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 8 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL-FRANGIONE, François FERRETTI, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MÉAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GERENTET.

Absents

avec pouvoirs : Corinne VILLARDIER, conseillère municipale, pouvoir donné à Éliane MARTINS
Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Patrick BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2022-11-04 Subvention au Centre de Formation d'Apprentis de la MFR Péronnas - MFR La Vernée.

Monsieur le Maire explique que deux adolescents de la commune sont scolarisés dans l'établissement du CFA Péronnas - MFR La Vernée, centre de formations professionnelles par alternance paysage, commerce, accueil et environnement.

Cet établissement a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention en guise de soutien au processus de formation des jeunes.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 200 € à cet établissement et pour l'année scolaire 2022-2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'attribution de la subvention comme détaillée ci-dessus au CFA Péronnas - MFR La Vernée.

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 8 novembre 2022

Patrick MÉANT,
Le Maire

